Conseil du XVI^{eme} arrondissement

Séance du 10 septembre 2012

Le lundi 10 septembre deux mil douze, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la Salle des Mariages de la Mairie du XVI° arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Véronique BALDINI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, M. Gérard GACHET, M. Pierre GABORIAU, M. Yves HERVOUET des FORGES, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, Mme Ijab KHOURY, Mme Nicole MONIER, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Valérie HOFFENBERG, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Valérie SACHS, M. Eric HELARD, Mme Laurence DREYFUSS, M. Jean-Yves MANO, M. David ALPHAND, Mme Hélène ZWANG, Mme Julie BOILLOT, M. Jérémy REDLER, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, M. Jean-Pascal HESSE, M. Edouard FUSSIEN, Mme Ghislaine SALMAT, M. Thomas LAURET, Mme Dominique BAIGUINI, Mme Christiane ARLES, Mme Béatrice LECOUTURIER.

Absents ayant donné procuration :

M. Aurėlien de SAINT-BLANCARD, Mme Caroline KOVARSKY.

Etalent excusés :

Mme Danièle GIAZZI, Mme Marie-Thèrèse JUNOT, M. Emmanuel MESSAS, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Bernard DEBRE, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Sylvette DIONISI.



Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 7 septembre 2012
 M. Claude GOASGUEN rapporteur
- Désignation du secrétaire de la séance du 10 septembre 2012.
 M. Claude GOASGUEN rapporteur
- Adoption du compte rendu de la séance du 2 juillet 2012
 M. Claude GOASGUEN rapporteur
- 2012 DVD 137 Aménagement de l'avenue du Mahatma Gandhi entre le carrefour des Sablons et la route de la Muette (XVI^{ème}). Dépôt de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au projet Mme Véronique BALDINI rapporteur
- 2012 DJS 102 Subvention d'un montant de 16 500 euros et signature d'une convention avec l'Ecole des Sports du XVI^{ème} (XVI^{ème})
 M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur
- 2012 DFPE ANKA Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 8, rue d'Ankara à Paris XVIème et autorisation à Monsieur le Maire du XVIème arrondissement de demander au Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article 30 du code des marchés publics, pour la gestion de cet équipement Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur
- 2012 DFPE 184 Subvention d'un montant de 352 943 euros et signature d'un avenant n'3 avec l'association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (XVI^{ene}) pour la crèche collective du XVIème

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

- 2012 DFPE 185 Subvention d'un montant de 339 722 euros et signature d'un avenant n'3 avec l'association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (XVI^{èrne}) pour la crèche collective du Point du Jour (XVIème)
 Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur
- 2012 DFPE 267 Subvention d'un montant de 57 549 euros et signature d'un avenant n'3 avec l'association Abc Puériculture (XVIème) pour la halte-garderie Calin'ours (XVIème) Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur
- 2012 DFPE 268 Subvention d'un montant de 38 110 euros et signature d'un avenant n°3 avec l'association Abc Puériculture (XVIème) pour la halte-garderie Les Oursons (XVIème) Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur
- 2012 DFPE 269 Subvention d'un montant de 99 647 euros et signature d'un avenant n' 3 avec l'association Abc Puériculture (XVIème) pour la halte-garderie Teddy Club (XVIème) Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur
- 2012 DUCT 181 Subvention sur les Fonds du Maire du XVIème arrondissement d'un montant de 1 000 euros à l'association SOS urgences mamans (XVIème)
 Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur
- 2012 DUCT 179 Subvention sur les Fonds du Maire du XVIème arrondissement d'un montant de 5 000 euros à l'association Famillathlon 75 (XVIème)
 M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur
- 2012 DAC 598 Subvention d'un montant de 3 000 euros à l'association Ensemble vocal O Trente (XVIème)
 Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur

- M. GOASGUEN constate que le quorum est réuni et ouvre la séance à 18 heures.
 - Désignation du secrétaire de la séance du 10 septembre 2012
 M. Claude GOASGUEN rapporteur

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme Julie BOILLOT est désignée secrétaire de séance.

- Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 7 septembre 2012
 M. Claude GOASGUEN rapporteur
- Adoption du compte rendu de la séance du 2 juillet 2012
 M. Claude GOASGUEN rapporteur

En l'absence de modifications, le compte rendu de la séance du 2 juillet 2012 est adopté à l'unanimité.

M. GOASGUEN souligne que la Mairie de Paris a transmis plusieurs dossiers avec un certain retard. De fait, seules les délibérations concernant des subventions nécessaires aux associations ont été inscrites à l'ordre du jour de la présente séance. Il rappelle au Conseil de Paris et à la Mairie de Paris qu'il convient de respecter les délais et d'octroyer à la municipalité du XVI^{ene} arrondissement un temps raisonnable pour examiner les dossiers.

M. MANO s'interroge sur le retrait de la délibération concernant l'extension du territoire de protection contre les termites délibération envoyée le 28 juillet.

M. GOASGUEN affirme qu'il n'a reçu aucune délibération avant le début du mois de septembre.

M. MANO indique que cette délibération, purement technique, sera soumise au Conseil de Paris.

M. GOASGUEN réaffirme qu'il n'a reçu le document que le 6 septembre.

2012 DVD 137 Aménagement de l'avenue du Mahatma Gandhi entre le carrefour des Sablons et la route de la Muette (XVI^{me}). Dépôt de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au projet Mme Véronique BALDINI rapporteur

Mme BALDINI rappelle que cette délibération avait été retirée lors du dernier Conseil faute de présentation préalable du projet au Maire. Cette présentation a été réalisée la semaine dernière. Le Musée Louis Vuitton sera terminé à l'été 2013. Ces travaux se déroulent normalement mais ils exigeront la réfection des espaces publics alentour. Cette délibération vise donc au lancement de la première tranche des travaux, dans le but d'étendre les liaisons plétonnes. Mme BALDINI propose au Conseil d'émettre un vote favorable sur le projet.

La délibération DVD 137 mise aux voix par M. Claude GOASGUEN est adoptée à l'unanimité.

 2012 DJS 102 Subvention d'un montant de 16 500 euros et signature d'une convention avec l'Ecole des Sports du XVI^{enne}
 M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur

M. HERVOUET DES FORGES précise qu'il s'agit d'octroyer une subvention à l'association ES 16, association historique de l'arrondissement, regroupant aujourd'hui plus de 1 000 licenciés, qui a notamment pour objet de promouvoir le football et qui compte, en son sein, une équipe de football féminin de grande valeur. M. HERVOUET DES FORGES propose au Conseil de voter en faveur de cette subvention d'un montant de 16 500 euros, en forte augmentation par rapport à 2011.

M. GOASGUEN remercie M. HERVOUET DES FORGES et l'équipe de l'OMS du travail qu'ils ont mené durant le Forum des Sports, une opération couronnée de succès et confirmée par l'ouverture au public du Stade Français la veille.

M. MANO se réjouit de voir M. HERVOUET DES FORGES content.

M. HERVOUET DES FORGES remarque que, pour une fois, la Ville de Paris accomplit son travail.

La délibération DJS 102 mise aux voix par M. Claude GOASGUEN est adoptée à l'unanimité.

2012 DFPE ANKA Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 8, rue d'Ankara à Paris XVI^{ene} et autorisation à Monsieur le Maire du XVI^{ène} arrondissement de demander au Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article 30 du code des marchés publics, pour la gestion de cet équipement

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

Mme BRASSEUR précise que cette délibération propose à la municipalité du XVI**** arrondissement d'opter en faveur du marché public pour l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 8, rue d'Ankara, qui dépend de l'association Crescendo. L'association est titulaire des marchés publics depuis 2008. Ce marché arrive à son terme le 31 juillet 2013. Cet équipement municipal est inscrit à l'inventaire des équipements de proximité du XVI**** arrondissement. Il revient donc à la mairie d'arrondissement de se prononcer sur son mode de gestion. Cette crèche collective présente une capacité de 38 places sur 400 m² et accueille des enfants âgés de 2,5 mois à 3 ans de 8 heures à 19 heures. Dans le cadre de la procédure, le gestionnaire retenu sera agréé et contrôlé par la PMI. Pour l'ensemble de ces raisons, il est conseillé au Conseil du XVI**** arrondissement de renouveler le marché public comme mode de gestion de l'établissement. Mme BRASSEUR propose au Conseil d'émettre un avis favorable.

La délibération DFPE ANKA mise aux voix par M. Claude GOASGUEN est adoptée à l'unanimité.

2012 DFPE 184 Subvention d'un montant de 352 943 euros et signature d'un avenant n'3 avec l'association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (XVI^{ème}) pour la crèche collective du XVI^{ème}

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

Mme BRASSEUR précise que la délibération vise à octroyer une subvention à l'association ONCP pour la crèche collective située 9, rue François Millet. Elle rappelle que par délibération de novembre 2009, le Conseil d'arrondissement avait approuvé les termes de la convention d'objectifs signée avec l'association ONCP pour cette crèche de 55 places. Cette convention, d'une durée de 3 ans, arrive à échéance le 31 décembre prochain. L'établissement est fermé depuis le 31 août afin de permettre à l'association de réaliser des travaux de réhabilitation. Cette crèche devrait rouvrir ses portes en janvier-février 2013. Après étude du budget, la subvention a été fixée à 352 943 euros. Mme BRASSEUR demande au Conseil d'approuver cette délibération.

La délibération DFPE 184 mise aux voix par m. Claude GOASGUEN est adoptée à l'unanimité.

Mme BRASSEUR indique que la subvention enregistre une baisse de 19 %, liée à la diminution des dépenses engendrée par la fermeture de l'établissement pour travaux.

M. GOASGUEN regrette cette fermeture, qui va occasionner des difficultés pour l'arrondissement, d'autant qu'elle s'ajoute à la disparition probable des niches. Il introduit l'idée de demander une exception pour l'accueil des enfants dans les écoles maternelles de l'arrondissement dès l'âge de 2 ans, une idée qu'il soumettra au prochain conseil, après avoir rencontré le recteur d'académie, d'autant que d'autres fermetures de crèches pour rénovation sont prévues.

2012 DFPE 185 Subvention d'un montant de 339 722 euros et signature d'un avenant n'3 avec l'association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (XVI^{ène}) pour la crèche collective du Point du Jour (XVI^{ène})

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

Mme BRASSEUR précise qu'il s'agit d'accorder une subvention, dans les mêmes termes, à la même association, pour la crèche collective de 50 places dite du Point du Jour, sise 22 bis,

rue Claude Lorrain, pour un montant de 339 722 euros, en augmentation de 5 % par rapport à l'année 2011, une augmentation liée à la stabilisation des dépenses.

La délibération DFPE 185 mise aux voix par M. Claude GOASGUEN est adoptée à l'unanimité.

2012 DFPE 267 Subvention d'un montant de 57 549 euros et signature d'un avenant n°3 avec l'association Abc Puériculture (XVI^{ème}) pour la halte-garderie Calin'ours (XVI^{ème}) Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

Mme BRASSEUR rappelle que l'association Abc Puériculture compte de nombreuses antennes dans l'arrondissement. Il s'agit, dans cette délibération, de voter une subvention au profit de la haltegarderie Calin'ours, d'une capacité de 43 places, située 1, rue Charles Tellier. Après étude du budget, il est proposé de fixer la subvention à 57 549 euros, soit une augmentation de 24 % par rapport à l'an dernier.

La délibération DFPE 267 mise aux voix par M. Claude GOASGUEN est adoptée à l'unanimité.

2012 DFPE 268 Subvention d'un montant de 38 110 euros et signature d'un avenant n'3 avec l'association Abc Puériculture (XVI^{ense}) pour la halte-garderie Les Oursons (XVI^{ense}) Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

Mme BRASSEUR indique que cette délibération vise à octroyer une subvention, dans les mêmes termes, à la même association, pour la halte-garderie de 41 places Les Oursons, située 9, rue La Fontaine, pour un montant de 38 110 euros, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2011.

La délibération DFPE 268 mise aux voix par M. Claude GOASGUEN est adoptée à l'unanimité.

2012 DFPE 269 Subvention d'un montant de 99 647 euros et signature d'un avenant n'3 avec l'association Abc Puériculture (XVI^{ème}) pour la halte-garderie Teddy Club (XVI^{ème}) Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

Mme BRASSEUR précise que la halte-garderie, située 73, boulevard Flandrin, d'une capacité de 20 places, se voit proposer une subvention de 99 647 euros, en augmentation de 11 % par rapport à 2011.

La délibération DFPE 269 mise aux voix par M. Claude GOASGUEN est adoptée à l'unanimité.

 2012 DUCT 181 Subvention sur les Fonds du Maire du XVI^{ene} arrondissement d'un montant de 1 000 euros à l'association SOS urgences mamans (XVI^{ene})
 Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur

Mme BRASSEUR indique que la subvention à voter vise l'association Sos urgences mamans dont le siège social se trouve dans le V^{ène} arrondissement mais qui œuvre beaucoup dans le XVI^{ène}. Les Fonds du Maire correspondent aux sommes recueillies par les mairies d'arrondissement à l'occasion des quêtes, mariages ou lors de dons spontanés. L'affectation de ces fonds, exclusivement réservés à des subventions pour des organismes à vocation sociale, est proposée à l'approbation du Conseil, sur demande du maire d'arrondissement. M. le Maire a proposé d'octroyer une subvention de 1 000 euros à cette association, qui a pour objet d'aider les mères en difficulté pour faire garder leurs enfants en cas d'urgence, la participation aux frais étant laissée à l'appréciation des familles,

<u>Mme ARLES</u> rappelle qu'elle avait remarqué, l'année précédente, le niveau très bas de la subvention versée à cette association, très utile et efficace et qu'un souhait avait été émis pour l'augmenter cette année.

<u>Mme BRASSEUR</u> précise que le montant de la subvention correspond à la demande de l'association. Elle observe que les comptes financiers de l'association sont parfaitement tenus.

La délibération DUCT 181 mise aux voix par M. Claude GOASGUEN est adoptée à l'unanimité.

 2012 DUCT 179 Subvention sur les Fonds du Maire du XVI^{ème} arrondissement d'un montant de 5 000 euros à l'association Famillathlon 75 (XVI^{ème})
 M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur

M. HERVOUET DES FORGES précise qu'il s'agit de subventionner l'association Famillathlon, dirigée depuis l'origine par cinq ou six mères de famille de l'arrondissement. Cette association regroupe plusieurs dizaines de stands et voit passer plusieurs milliers de Parisiens durant la journée qui, cette année, se tiendra le 23 septembre, sur le Champs de Mars. Cette association vise à promouvoir l'activité sportive de proximité et l'activité sportive en club et en famille. Cette subvention, d'un montant de 5 000 euros, est proposée sur les Fonds du Maire d'arrondissement.

La délibération DUCT 179 mise aux voix par M. Claude GOASGUEN est adoptée à l'unanimité.

 2012 DAC 598 Subvention d'un montant de 3 000 euros à l'association Ensemble vocal O Trente (XVI^{ense})
 Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur

Mme BOULAY-ESPERONNIER rappelle que dans le cadre de la politique de soutien de la Ville de Paris au chant choral amateur, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 euros à l'ensemble vocal O Trente, dont le siège est situé avenue de Versailles. Ensemble jeune et dynamique, il est dirigé par un chef d'une trentaine d'années. Son éventail des pratiques ne cesse de se diversifier. Mme BOULAY-ESPERONNIER approuve le fait que la Mairie de Paris porte une attention particulière au chant choral amateur, qui contribue fortement à la vitalité culturelle de la ville et remarque que dans ces ensembles, la complicité humaine et musicale s'avère importante.

La délibération DAC 598 mise aux voix par M. Claude GOASGUEN est adoptée à l'unanimité.

M. GOASGUEN soumet au Conseil plusieurs vœux.

Vœu sur la rénovation des équipements sportifs durant l'été

M. HERVOUET DES FORGES souligne que l'arrondissement a connu, cette année, des difficultés très importantes avec ses équipements sportifs de proximité. Il rappelle que tous les étés, des rénovations sont engagées sur ces équipements sportifs. Or, cet été, ces rénovations ont été lancées fin août voire début septembre, pour un mois à un mois et demi, engendrant des difficultés pour les associations sportives et les scolaires en ce début de saison, dans l'utilisation de ces équipements. Ces difficultés concernent en particulier les gymnases de Jean Bouin, du stade Suchet et du stade Jean-Pierre Wimille, pour lesquels les travaux ont commencé de manière très tardive. Ces retards, chroniques, doivent être signalés de manière très ferme en Conseil de Paris, comme l'ont également souligné les XV^{ione} et XVII^{ène} arrondissements. L'ouest parisien dans son ensemble connaît aujourd'hui des difficultés en début de saison, la Ville de Paris se montrant incapable de faire travailler les entreprises en juillet-août. L'arrondissement a bien souvent le choix entre reporter les travaux l'année suivante ou les faire réaliser en début de saison sportive. Le choix a été opéré, cette année, de ne pas procéder à un report, en essayant de repositionner les associations et les scolaires dans les établissements ouverts. Des difficultés se sont également fait jour pour ouvrir l'hippodrome d'Auteuil. M. HERVOUET DES FORGES souligne les nombreux dysfonctionnements qui deviennent trop chroniques au niveau de la Ville de Paris et demande à l'exécutif parisien de se saisir de ces problèmes.

M. LAURET estime qu'il conviendrait que les membres du Conseil aient communication des vœux au moins en début de séance voire la semaine précédant le Conseil. Il admet qu'il serait souhaitable que les travaux soient réalisés en temps et en heure durant l'été mais il indique que, n'ayant pas pris connaissance des éléments évoqués dans le vœu, les élus socialistes s'abstiendront.

M. GOASGUEN reconnaît que les vœux pourraient être distribués plus tôt même s'il n'en est pas fait obligation au niveau du Conseil d'arrondissement. Il observe par ailleurs que les problèmes rencontrés au niveau des établissements sportifs existent aussi pour les établissements scolaires, où les travaux sont de la même façon reportès en septembre, créant des nuisances. Il en est ainsi, par exemple, de l'école maternelle de l'avenue de Versailles où a été lancé un chantier de quinze jours très bruyant. Il estime qu'il convient de rappeler aux directions administratives qu'elles devraient

se montrer plus incitatives envers les entreprises durant le mois d'août, d'autant qu'il remarque que les établissements privés d'enseignement parviennent, eux, à faire réaliser leurs travaux durant l'été.

M. MANO considère que le démarrage des travaux au mois de septembre ne relève pas d'une volonté délibérée de la Ville et qu'il s'avère compliqué de trouver des entreprises qui répondent dans les délais adéquats.

M. GOASGUEN en convient et souligne que ce problème devient de plus en plus angoissant, certaines entreprises en venant même à jouer avec la garantie décennale pour éviter d'être impliquées dans des sujets de malfaçon. Il cite en exemple l'école Boileau. Il suggère qu'un débat sur ce sujet soit engagé au niveau du Conseil de Paris afin de réduire les nuisances graves rencontrées au sein des équipements de proximité.

Mme SALMAT indique que les élus socialistes s'abstiendront.

M. GOASGUEN ne comprend pas cette position sur ce vœu qui se montre critique envers les entreprises et non envers l'administration parisienne.

M. MANO remarque toutefois que le vœu vise aussi la Ville.

M. HERVOUET DES FORGES précise que les réorganisations qui ont eu lieu au niveau des services de la Ville ont engendré une lourdeur administrative qui n'a pas facilité la mise en œuvre des rénovations.

Mme SALMAT relève que le vœu comprend quand même un considérant évoquant le fait que les retards sont liés à la lourdeur de l'organisation administrative parisienne.

M. GOASGUEN confirme que tel est bien le cas. Il rappelle par ailleurs que le stade Wimille a été victime d'un vol de matériel électrique à la fin du 1" semestre. Grâce à la célérité du Secrétariat Général de la Ville et de la Direction Générale des services, une intervention a pu être décidée rapidement et des travaux ont été lancés dès le 5 septembre. M. GOASGUEN indique qu'il a demandé que la Ville dépose une plainte, remarquant que les vols de ce type se multiplient sur l'ensemble de la Ville.

M. HERVOUET DES FORGES explique que des câbles électriques ont été volés en juin, empêchant l'éclairage du stade. Le maire du XVI^{ene} arrondissement est intervenu au mois d'août et c'est sur le budget du XVI^{ene} arrondissement que les travaux ont pu être entrepris rapidement, pour un montant particulièrement conséquent, de l'ordre de 25 000 euros.

M. GOASGUEN soumet au vote le vœu suivant :

 Que la municipalité parisienne mette tout en œuvre pour diminuer les conséquences de l'indisponibilité en début de saison des équipements sportifs cités,

Que la municipalité parisienne ouvre effectivement et immédiatement la plaine sportive de l'hippodrome d'Auteuil, nécessaire aux remplacements des équipements indisponibles,

Que la municipalité parisienne mette immédiatement les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des équipements sportifs de proximité de l'Ouest parisien ».

Le vœu est adopté à la majorité, M. MANO, Mme SALMAT et M. LAURET s'étant abstenus.

Vœu sur la propreté

M. GOASGUEN indique qu'il a reçu de très nombreuses demandes et protestations concernant la propreté dans l'arrondissement, en particulier suite à la chute prématurée des feuilles. Il émet donc un vœu, récurrent, afin que la Mairie s'occupe de la propreté du XVI^{ème} arrondissement, qui se trouve défavorisé dans les moyens alloués même s'il doute que ce vœu soit suivi d'effet. <u>Mme BALDINI</u> ajoute que l'arrondissement demande également la mise en place de personnels supplémentaires pour relever les infractions, les habitants remarquant l'insuffisance de verbalisation des contrevenants.

- M. GOASGUEN, relevant que la population canine s'avère particulièrement élevée dans le XVI^{ène} arrondissement, estime qu'une évaluation devrait être réalisée sur les déjections canines.
- M. MANO note qu'à la moindre occasion le Maire réclame le recrutement de personnel complémentaire alors que dans d'autres lieux, il exige la diminution du nombre de fonctionnaires.
- M. GOASGUEN souligne qu'il agit à la manière du Président de la République qui a expliqué qu'il diminuerait les dépenses publiques en augmentant certains secteurs et en en diminuant d'autres, pour opèrer à coût constant.

<u>Mme BALDINI</u> rappelle que d'autres arrondissements, comme le XIX^{erre}, fonctionnent selon le modèle de la collecte privée.

M. GOASGUEN soumet au vote le vœu suivant :

 Que la Ville de Paris procède à des redéploiements de poste afin de renforcer les effectifs du Centre d'Action pour la Propreté de Paris ainsi que ceux du service local de propreté -.

Le vœu est approuvé à la majorité, M. MANO, Mme SALMAT et M. LAURET s'étant abstenus.

Vœu sur le stationnement

- M. GOASGUEN souligne que le stationnement constitue un problème récurrent pour le XVI^{ème} arrondissement, qui compte davantage de véhicules que les autres arrondissements et qui n'a pas connu l'ouverture d'un seul parking depuis l'arrivée de M. Delanoë à la Mairie de Paris, dont l'attitude s'avère extrêmement sévère à l'égard du trafic automobile.
- M. MANO prècise qu'il ne voit aucun inconvénient au développement de parkings mais relève que le fait de développer le stationnement résidentiel ne correspond pas à la création de parkings souterrains puisque le stationnement résidentiel se développe dans les rues, représente plutôt un élément de fixation des véhicules et diminue le nombre de places disponibles pour ceux qui utilisent leur voiture quotidiennement.
- M. GOASGUEN remarque que les parkings proposent aussi du stationnement résidentiel.

M. GOASGUEN soumet au vote le vœu suivant :

- Que le Maire de Paris relance sans délai une véritable politique de développement du stationnement résidentiel notamment par la création de nouveaux équipements dans les quartiers du 16" arrondissement où l'offre de stationnement est insuffisante -.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu sur les soldats morts en Afghanistan

M. GOASGUEN précise que ce vœu a été demandé par les associations d'anciens combattants du XVI^{erre} arrondissement et reprend l'initiative lancée vollà quelques mois par l'Etat et le Ministère de la Défense, afin d'organiser une cérémonie ou construire un monument en hommage aux soldats français morts en Afghanistan. M. GOASGUEN demande un vote unanime sur ce vœu.

M. GOASGUEN soumet au vote le vœu suivant :

 Que la Ville de Paris rende hommage aux 88 soldats français, morts en Afghanistan, en leur dédiant un espace public de la capitale ».

Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. GOASGUEN présente le nouveau directeur général adjoint des services, M. Pascal MATRAJA, qui travaillera désormais aux côtés de Mmes RIVAYRAND et FAIPOT, qu'il remercie pour leur disponibilité durant tout l'été.

L'Ordre du Jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance à 18 heures 45.

Claude GOASGUEN

Maire du XVI^{ème} arrondissement